

Lasne, le 9 octobre 2023.

# COMMUNE

DE

L A S N E

-----

## CONVOCA TION DU CONSEIL COMMU NAL

-----

### Code de la Démocra tie

#### ocale et de la Décentrali sation

**Art. L1122-11** - Le Conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.

Lorsqu'au cours d'une année le conseil s'est réuni moins de 10 fois, durant l'année suivante, le nombre de conseillers requis à l'article L1122-12, alinéa 2, pour permettre la convocation du conseil est réduit au quart des membres du conseil communal.

**Art. L1122-13** - §1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. (Les points à l'ordre du jour sont indiqués avec suffisamment de clarté et sont accompagnés d'une note de synthèse explicative. La convocation ainsi que les pièces relatives aux points inscrits à l'ordre du jour peuvent être transmises par voie électronique si le mandataire en a fait la demande par écrit et dispose d'une adresse électronique en vertu du présent paragraphe.

Le collège communal met à la disposition de chaque membre du conseil communal une adresse de courrier électronique personnelle.

Le règlement d'ordre intérieur fixe les modalités d'application du présent paragraphe.

§2. Pour chaque point de l'ordre du jour, toutes les pièces s'y rapportant sont mises, à la disposition, sans déplacement, des membres du conseil communal dès l'envoi de l'ordre du jour.

Le directeur général ou le fonctionnaire désigné par lui, ainsi que le receveur ou le fonctionnaire désigné par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension

Conformément aux dispositions de l'article 1122-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la **première** fois à la séance du CONSEIL COMMUNAL qui se tiendra le **mardi 17 octobre 2023 à 19:30 H** dans la **SALLE DU CONSEIL COMMUNAL, Château de la Hvette, 1, Place Communale à LASNE.**

### ORDRE DU JOUR

#### Séance publique

1. Informations à la présente Assemblée
2. Mobilité - Environnement - Aide à l'utilisation d'un service de transport en commun à la demande - Approbation du règlement
3. Recettes communales – Caution garantissant viabilité, beauté et la propreté de la voirie, des voiries impactées, de ses accès, des avaloirs et ses abords dans le cadre de permis d'urbanisme, d'environnement, d'abattage d'arbres et de travaux de minimes importances - Modification – Décision.
4. Finances communales - Caution pour prêt de matériel de signalisation - Décision.
5. Finances communales - Redevance communale sur les demandes d'autorisation d'activités/permis d'environnement – Règlement – Modification - décision.
6. Finances communales - Taxe communale sur les immeubles bâtis inoccupés – Règlement – Modifications - Décision.
7. Finances communales – Budget 2023 – Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 2 – Principe des investissements – Décision
8. Finances communales – Fabrique d'église Saint-Joseph – Budget 2024 – Approbation
9. Finances communales – Fabrique d'église Saint-Germain – Budget 2024 – Approbation
10. Marchés Publics/Travaux - Fournitures - Achats, location et entretien du matériel équipement et exploitation ouvriers pour le Service Technique des Travaux (Plan vert) - Accord-cadre 2023/2026 - Accord-cadre 2023.021 + Projet 20230024 - Approbation des conditions et du mode de passation
11. Marchés Publics/Travaux - Travaux - Aménagements bâtiments enseignement maternel - Réfection du garage école Couture - Projet 20230047 - Approbation des conditions et du mode de passation
12. Marchés Publics/Travaux - Travaux égouttage divers - Rue de Colinet - Projet 20230092 - Approbation des conditions et du mode de passation
13. Environnement - Règlement général de Police - Mise à jour suite au nouveau Décret du 8 mars 2023 relatif aux déchets, à la circularité des matières et de la propreté publique - Décision
14. Gestion patrimoniale / Patrimoine : Fixation des modes et conditions de vente - Règlement de mise en vente des matériels communaux réformés - Décisions
15. Urbanisme/Patrimoine - Demande de permis d'urbanisation - Création de 3 lots - Rue de la Lasne - 1ère Division/Section D/n° 87/2, 87d, 87e, 88d – Cession à titre gratuit d'une bande de terrain pour cause d'utilité publique et incorporation dans le domaine public - Décision
16. Urbanisme/Patrimoine/Travaux - Demande de permis d'urbanisation - Création de 7 lots (dont un destiné à l'accès) – Rue d'Anogruene/avenue des Pèlerins - 3ème Division/Section A/n° 29a, 30e - Modification de la voirie communale - Modification de l'espace destiné au passage du public - Décision
17. Culture/bibliothèque - Règlement d'ordre intérieur - Bibliothèque Edgar P. Jacobs et ludothèque "La ludo d'Edgar" - Modification - Décision
18. Sport - "Duathlon interscolaire" - Approbation des termes de la convention de service avec l'ACS - Ratification
19. Ressources humaines - Règlement de travail - Mise à jour 2023 - Décision
20. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2023

#### Huis clos

21. Ressources humaines - Deuxième pilier de pension - Pension complémentaire pour le personnel contractuel - Ethias Pension Fund OFP - Procédure de signalement (lanceurs d'alerte) - Prise d'acte
22. Ressources humaines - Ecole de musique - Contrat de remplacement - Prise d'acte
23. Ressources humaines - Ecoles communales - Auxiliaire d'école - Reconduction de contrat - Prise d'acte
24. Ressources humaines - Ecoles communales - Engagement à durée déterminée - Prise d'acte
25. Ressources humaines - Ecoles communales - Surveillante de garderie - Reconduction de contrat - Prise d'acte
26. Ressources humaines - Gestion patrimoniale - Service Technique - Vacances "européennes" - Prise d'acte

des dossiers, et cela pendant au moins deux périodes précédant la séance du conseil communal, dont une période durant les heures normales d'ouverture des bureaux et une période en dehors de ces heures. Le règlement d'ordre intérieur détermine les modalités d'application du présent paragraphe.

**Art. L1122-17** - Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

**Art. L1122-24** - Aucun objet étranger à l'ordre du jour ne peut être mis en discussion, sauf dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger.

L'urgence sera déclarée par les deux tiers au moins des membres présents; leurs noms seront insérés au procès-verbal.

Toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée; elle doit être accompagnée d'une note de synthèse explicative ou de tout document susceptible d'éclairer le conseil. Il est interdit à un membre du collège communal de faire usage de cette faculté.

Le bourgmestre ou celui qui le remplace transmet sans délai les points complémentaires de l'ordre du jour aux membres du conseil.

(Chaque point inscrit à l'ordre du jour donnant lieu à une décision doit, dans les conditions établies par le règlement d'ordre intérieur, être accompagné par un projet de délibération.

Le conseiller communal qui demande l'inscription à l'ordre du jour d'un point donnant lieu à une décision joint à sa demande un projet de délibération.

27. Ressources humaines - Gestion Patrimoniale - Service Travaux - Evolution de carrière - Prise d'acte.
28. Ressources humaines - Gestion Patrimoniale - Service Travaux - Evolution de carrière - Prise d'acte.
29. Ressources humaines - Gestion patrimoniale - Service Travaux - Evolution de carrière - Prise d'acte
30. Ressources humaines - Gestion territoriale - Service Urbanisme - Congé sans solde - Prise d'acte
31. Ressources humaines - Prégardiennat "Les Marmousets" - Fin contrat à durée déterminée - Engagement à durée indéterminée - Prise d'acte
32. Ressources humaines - Service Nettoyage - Augmentation du temps de travail - Prise d'acte
33. Ressources humaines - Service Nettoyage - Fin contrat à durée déterminée - Engagement à durée indéterminée - Prise d'acte
34. Personnel enseignant - Année scolaire 2023/2024 - Ecole communale de Maransart - Désignation à raison de 3 périodes dans le cadre des missions collectives (SEE) - Décision - Ratification.
35. Personnel enseignant - Année scolaire 2023/2024 - Ecole communale de Plancenoit - Désignation à raison de 4 périodes dans le cadre des missions collectives (SEE) - Décision - Ratification.
36. Personnel enseignant - Année scolaire 2023/2024 - Ecole communale d'Ohain - Désignation à raison de 5 périodes dans le cadre des missions collectives (SEE) - Décision - Ratification.
37. Personnel enseignant - Année scolaire 2023/2024 - Ecoles communales de Lasne - Enseignement maternel - Désignation à titre temporaire stable à mi-temps - Décision - Ratification.
38. Personnel enseignant - Année scolaire 2023/2024 - Ecoles communales de Lasne - Enseignement maternel - Désignation à titre temporaire stable à raison de 11 périodes - Décision - Ratification.
39. Personnel enseignant - Année scolaire 2023/2024 - Ecoles communales de Lasne - Enseignement maternel - Désignation à titre temporaire stable à raison de 5 périodes - Décision - Ratification.
40. Personnel enseignant - Année scolaire 2023/2024 - Ecoles communales de Lasne - Enseignement maternel - Désignation à titre temporaire stable à temps plein - Décision - Ratification.
41. Personnel enseignant - Année scolaire 2023/2024 - Ecoles communales de Lasne - Enseignement maternel - Désignation à titre temporaire stable à temps plein - Décision - Ratification.
42. Personnel enseignant - Année scolaire 2023/2024 - Ecoles communales de Lasne - Enseignement maternel - Désignation à titre temporaire stable à temps plein - Décision - Ratification.
43. Personnel enseignant - Année scolaire 2023/2024 - Ecoles communales de Lasne - Enseignement maternel - Désignation sous statut APE à 4/5ème temps - Assistante à l'institutrice maternelle - Décision - Ratification.
44. Personnel enseignant - Année scolaire 2023/2024 - Ecoles communales de Lasne - Enseignement maternel - Désignation sous statut APE à 4/5ème temps - Assistante à l'institutrice maternelle - Décision - Ratification.
45. Personnel enseignant - Année scolaire 2023/2024 - Ecoles communales de Lasne - Enseignement maternel - Néerlandais - Engagement contractuel à charge PO à raison de 6 périodes - Décision - Ratification.
46. Personnel enseignant - Année scolaire 2023/2024 - Ecoles communales de Lasne - Enseignement maternel - Protection de la maternité - Décision - Ratification.
47. Personnel enseignant - Année scolaire 2023/2024 - Ecoles communales de Lasne - Enseignement maternel - Psychomotricité - Désignation à titre temporaire stable à raison de 5 périodes - Décision - Ratification.
48. Personnel enseignant - Année scolaire 2023/2024 - Ecoles communales de Lasne - Enseignement primaire - Congé pour activité syndicale à raison de 3 périodes - Décision - Ratification.
49. Personnel enseignant - Année scolaire 2023/2024 - Ecoles communales de Lasne - Enseignement primaire - Congé pour prestations réduites à des fins thérapeutiques à mi-temps - Décision - Ratification.
50. Personnel enseignant - Année scolaire 2023/2024 - Ecoles communales de Lasne - Enseignement primaire - Désignation à titre temporaire intérimaire dans un emploi non vacant de 20 périodes - Remplacement - Décision.
51. Personnel enseignant - Année scolaire 2023/2024 - Ecoles communales de Lasne - Enseignement primaire - Désignation à titre temporaire stable à temps plein - Décision - Ratification.
52. Personnel enseignant - Année scolaire 2023/2024 - Ecoles communales de Lasne - Enseignement primaire - Désignation à titre temporaire stable à temps plein - Décision - Ratification.
53. Personnel enseignant - Année scolaire 2023/2024 - Ecoles communales de Lasne - Enseignement primaire - Désignation à titre temporaire stable dans un emploi à mi-temps - Décision - Ratification.



78. Personnel enseignant – Année scolaire 2023/2024 – Ecoles communales de Lasne – Enseignement primaire – Philosophie/citoyenneté – Désignation à titre temporaire stable à temps plein – Décision - Ratification.
79. Personnel enseignant – Année scolaire 2023/2024 – Ecoles communales de Lasne – Enseignement primaire – Professeur d'informatique non subventionné – Engagement dans un emploi de 24 périodes à charge PO – Décision - Ratification.
80. Personnel enseignant – Année scolaire 2023/2024 – Ecoles communales de Lasne – Enseignement primaire – Religion islamique – Décision – Ratification.
81. Personnel enseignant – Année scolaire 2023/2024 – Ecoles communales de Lasne – Enseignement primaire – Religion islamique – Réaffectation à titre temporaire stable à raison d'une période – Décision - Ratification.
82. Personnel enseignant – Année scolaire 2023/2024 – Ecoles communales de Lasne – Enseignement primaire – Religion israélite – Réaffectation à titre temporaire stable à raison d'une période – Décision - Ratification.
83. Personnel enseignant – Année scolaire 2023/2024 – Ecoles communales de Lasne – Enseignement primaire – Religion protestante – Désignation à titre temporaire stable à raison de 3 périodes – Décision - Ratification.
84. Personnel enseignant – Année scolaire 2023/2024 – Ecoles communales de Lasne – Enseignement primaire/maternel – Désignation à titre temporaire dans les périodes DASPA – Décision - Ratification.
85. Personnel enseignant – Année scolaire 2023/2024 – Ecoles communales de Lasne – Enseignement primaire/maternel – Désignation à titre temporaire dans les périodes FLA/PRIMO – Décision - Ratification.
86. Personnel enseignant – Année scolaire 2023/2024 – Ecoles communales de Lasne – Enseignement primaire/maternel – Désignation à titre temporaire dans les périodes FLA/PRIMO – Décision - Ratification.
87. Personnel enseignant – Année scolaire 2023/2024 – Ecoles communales de Lasne – Enseignement primaire/maternel – Désignation à titre temporaire dans les périodes FLA/PRIMO – Décision - Ratification.
88. Personnel enseignant – Année scolaire 2023/2024 – Ecoles communales de Lasne – Enseignement primaire/maternel – Néerlandais – Engagement contractuel à charge PO à raison de 5 périodes – Décision - Ratification.
89. Personnel enseignant – Année scolaire 2023/2024 – Ecoles communales de Lasne – Enseignement primaire/maternel – Néerlandais – Engagement contractuel à charge PO à raison de 6 périodes – Décision - Ratification.
90. Personnel enseignant – Année scolaire 2023/2024 – Ecoles communales de Lasne – Enseignement primaire/maternel – Néerlandais – Engagement contractuel à charge PO à raison de 7 périodes – Décision - Ratification.

Le Directeur général,

Laurence BIESEMAN



Le Président,

Laurence ROTTHIER